ETAI

Rapport Financier 2021

Association
E Entraide
T Travail
A Accompagnement
I Insertion
de la Personne en situation de Handicap

Sommaire

I. RAPPEL DU FONCTIONNEMENT COMPTABLE ASSOCIATIF 2

1. Entrée en vigueur du CPOM 2

2. Financement (gestion propre / gestion contrôlée) 2

3. Méthode d'affectation des résultats 3

II RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021 3

1. Activité de l'Association au cours de l'exercice 2021 et résultats de cet exercice : 3

2. Evolution prévisible et perspectives d'avenir 5

III. EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DES RESULTATS 5

1. Dépenses non opposables aux tiers financeurs 5

2. Résultat sous contrôle de tiers financeurs 5

3. Proposition d'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021. 6

I. RAPPEL DU FONCTIONNEMENT COMPTABLE ASSOCIATIF

1. Entrée en vigueur du CPOM

Fin décembre 2019, l'ETAI a signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) du Val de Marne.

Ce CPOM est un contrat signé pour 5 ans qui est entré en vigueur le 1er janvier 2020 et il s'applique à l'ensemble des établissements financés par l'ARS.

A cet effet, depuis l'année 2020, l'ARS notifie une dotation globale commune chaque année.

2. Financement (gestion propre / gestion contrôlée)

L'Association est composée d'Etablissements en gestion propre et/ou en gestion contrôlée :

En gestion propre :

Pour l'Association, les cotisations des adhérents constituent sa source de financement pour couvrir ses frais de fonctionnement.

L'Entreprise Adaptée s'auto-finance pour son activité commerciale.

En gestion propre et en gestion contrôlée :

L'ESAT a un double financement et deux budgets distincts :

- Gestion contrôlée - Le budget dit « *social* » :

Le Budget Principal de l'Activité Sociale issu de la Dotation Globale de Financement au titre de l'Aide Sociale de l'Etat, sous tutelle de l'ARS.

- Gestion propre - Le budget dit « *production* » :

Le Budget Annexe de Production et de Commercialisation issu des travaux de production et de commercialisation de l'ESAT. L'ESAT s'auto-finance pour son activité commerciale.

En gestion contrôlée :

L'Institut Médico Educatif, la Maison d'accueil spécialisée sont financés totalement par l'ARS.

Les Foyers d'Accueil Médicalisé sont financés par l'ARS et le Conseil Départemental du Val de Marne.

Les Foyers d'hébergement, les Accueils de Jour, l'Accueil temporaire et Service d'Accompagnement à la Vie Sociale sont financés par le Conseil Départemental du Val de Marne.

3. Méthode d'affectation des résultats

En gestion propre :

Les résultats issus de ces Etablissements sont affectés suivant l'approbation du Conseil d'Administration.

En gestion contrôlée :

- Les résultats issus des Etablissements sous CPOM sont affectés suivant l'approbation du Conseil d'Administration dans le limite de 5 % de la base reconductible ; Au-delà de ce seuil, l'affectation sera soumise à un avis préalable des tiers financeurs ;

- Les résultats issus des Etablissements financés par le Conseil Départemental du Val de Marne sont affectés suivant la décision de ce tiers financeur.

II RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

1. Activité de l'Association au cours de l'exercice 2021 et résultats de cet exercice :

Depuis mars 2020, la crise sanitaire liée à la Covid 19 impacte de manière significative l'activité des Etablissements et génère des surcoûts engendrés par l'application des protocoles sanitaires pour la Covid 19.

Jusqu'au 31 mai 2021, des Etablissements ont bénéficié d'une garantie de financement permettant de compenser l'absence de certains bénéficiaires pendant la période d'état d'urgence, conformément à l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-313 du 25 mars 2020 qui a été prorogée dans les mêmes termes par l'ordonnance n° 2020-1553 du 9 décembre 2020.

Le total des produits s'établit à 30 279 162 euros, en baisse de 6 % par rapport au produits réalisés au titre de l'exercice précédent.

Le total de bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et présenté avant répartition du résultat net totalise 52 018 147 euros, contre 46 169 140 euros pour l'exercice précédent.

Le compte de résultat de l'exercice, dégage un déficit de 317 553 euros, contre un excédent 2 932 543 euros pour l'exercice 2020.

Le résultat de l'Association et de ses différents Etablissements et Services relevant de sa gestion propre ou contrôlée, sont résumés et commentés ci-après :

		Désignation		Résultat Comptable 2021	Résultat Comptable 2020
Gestion propre	1	Association	Ressources insuffisantes pour garantir un équilibre financier	-13 095,13 €	-5 298,37 €
	2	ESAT Les Ateliers de l'ETAI (Production)	Baisse des marges liée notamment aux effets de la crise sanitaire	-34 817,49 €	155 335,19 €
	3	ESAT Jacques Henry (Production)	Baisse des marges et perte de contrat liées notamment aux effets de la crise sanitaire	-89 961,80 €	83 785,04 €
	4	Entreprise Adaptée APCO	Fermeture en décembre 2020	-32 025,34 €	-167 320,69 €
Gestion contrôlée	5	Siège (Pôle de Direction)	malgré l'augmentation partielle des frais de siège de 4,22 % à 4,91 % en 2020 (validé ARS en cours négociation avec le CD94) baisse du budget du siège de 43 KI - Pespective baisse des dépenses de 26 KI suite achat logement fonction	-98 164,25 €	-110 671,22 €
	6	ESAT Ateliers ARS	Réorganisation en cours de l'ESAT au sein du Pôle- Provision litige prud'hommal	-117 302,28 €	321 956,55 €
	7	ESAT Jacques Henry ARS	Réorganisation en cours de l'ESAT au sein du Pôle- Provision litige prud'hommal	122 754,88 €	181 431,79 €
	8	Institut médico-éducatif Suzanne Brunel	facturation bénéficiaires Creton 315 KI + risque sur encaissement de factures CPAM périodes antérieures à 2020 197 KI + reprise Excédent 2019 de 232 KI	-181 802,48 €	1 710 567,36 €
	9	Maison d'Accueil Spécialisée Anne et René Potier	Excédent (malgré une reprise Excédent 2019 de 109 KI) généré par une limitation des coûts structure et frais de personnel - Investissements futurs nécessaires pour s'adapter aux bénéficiaires vieillissants - Provision litige prud'hommal	124 893,87 €	273 176,95 €
	10	Foyer d'hébergement La Résidence de l'ETAI	Budget sous-doté, déficit modéré par un taux d'acitivité en légère hausse (91,36 % réalisé en 2021 avec un objectif de 90,65 % ; 89,51 % réalisé en 2020) - Négociation CPOM en cours avec CD94	-4 999,72 €	-1 965,66 €
	11	Foyer d'hébergement Foyer M. et O. Bouissou	Budget insuffisant et difficulté à atteindre le taux d'activité requis car offre inadaptée à la demande- Taux d'activité réalisé en 2021 81,96 % - objectif 95 % - Résiliation de bail pour 3 appartements en 2022 - Négociation CPOM en cours avec CD94 avec demande de transformation de 32 places FH en 30 places FV	-262 370,27 €	-566 389,55 €
	12	Foyer d'Accueil Médicalisé Val D'ETAI (hébergement)	Excédent lié à un taux d'activité supérieur à l'objectif (98,64 % en 2021, objectif 96,08 %), à des postes vacants et à des coûts de structures moindre (20 places installées provisoirement dans le MOB jusqu'à ouverture du FAM prévu en 2022) - Provision litige prud'hommal	144 094,07 €	351 118,15 €
	13	Foyer d'Accueil Médicalisé Val D'ETAI (soins)		117 438,46 €	180 654,92 €
	14	Foyer d'Accueil Médicalisé Valette (hébergement)	Excédent généré par taux d'activité réalisé supérieur à l'objectif (98,62 % en 2021, objectif 97 %), une limitation des coûts structure et frais de personnel - Provision litige prud'hommal	105 924,25 €	95 434,60 €
	15	Foyer d'Accueil Médicalisé Valette (soins)		3 619,51 €	47 916,24 €
	16	Foyer d'Accueil Médicalisé La Maison de l'ETAI (hébergement)	Résultat cohérent - Taux d'activité réalisé en 2021 de 99,15 % - objectif 98,83 % - Provision litige prud'hommal	80 711,37 €	400 470,32 €
	17	Foyer d'Accueil Médicalisé La Maison de l'ETAI (soins)		-23 073,33 €	62 288,01 €
	18	Accueil temporaire Le Relais de l'ETAI	Reprise excédent 2019 de 150 KI - Taux d'activité en 2021: 77,98 % - Objectif 85 %	-108 210,60 €	1 122,19 €
	19	Accueil de jour Les Jardins de l'ETAI	Budget contraint compensé par une forte activité - Taux d'activité réalisé en 2021: 100 % - objectif 90 % - Provision litige prud'hommal	41 485,32 €	-3 295,36 €
	20	Accueil de jour Les Jardins de Choisy	Budget contraint qui malgré une hausse de l'activité ne permet pas d'atteindre un équilibre financier- Taux d'activité réalisé en 2021: 86,20 % - objectif 90 % - Négociation CPOM - reprise de financement de 52 kl	-100 548,47 €	-60 265,70 €
	21	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale SAVS	Budget cohérent	7 896,69 €	-17 508,16 €
		Total		**-317 552,74 €**	**2 932 542,60 €**

Les comptes annuels regroupent la gestion propre et la gestion contrôlée de l'Association.

2. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

A ce jour, les négociations pour le CPOM sont toujours en cours avec le Conseil Départemental du Val de Marne.

La signature d'un avenant à ce CPOM est envisagée pour juillet 2022.

En 2022, la crise sanitaire liée à la Covid 19 impacte toujours l'activité des établissements en générant notamment des surcoûts engendrés par l'application des protocoles sanitaires pour la Covid 19 et une baisse d'activité significative pour les ESAT.

Néanmoins des projets se concrétiserons en 2022 :

- La construction du nouveau bâtiment du Foyer d'Accueil Médicalisé Le Val d'Etai sera achevée et il devrait accueillir ses 40 bénéficiaires le 15 septembre 2022,
- La transformation de 32 places de Foyer d'hébergement en 30 places de Foyer vie sur le site de Choisy est prévue le 1er novembre 2022.

III. EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DES RESULTATS

Le règlement ANC n°2019-04 pris dans le prolongement du règlement ANC n°2018-06 précise les traitements comptables spécifiques aux entités privées non lucratives gestionnaires d'établissements et services sociaux et médico-sociaux. Ceux-ci permettent d'assurer le lien entre les dispositions du Plan Comptable Général et les dispositions particulières du Code de l'Action Sociale et des Familles applicables à nos établissements. L'article 611-1 de ce règlement précise les modalités de mise en œuvre du changement de règlement qui constitue un changement de méthode comptable.
Ce règlement est appliqué depuis janvier 2020.

Au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021, le total des produits d'exploitation s'élève à 30 005 317 euros, en baisse par rapport à l'exercice précédent, dans le cadre duquel ces produits s'élevaient à 31 832 828 euros.

Les charges d'exploitation, qui s'élèvent à 30 379 104 euros contre 29 015 659 euros pour l'exercice précédent, sont en hausse.

Le compte de résultat fait apparaître un déficit net comptable de 317 553 euros en hausse par rapport au résultat de l'exercice précédent, excédentaire à hauteur de 2 932 543 euros.

1. Dépenses non opposables aux tiers financeurs

Nous vous informons que le montant des dépenses inopposables aux financeurs pour l'exercice 2021 s'élève à 1 419 924 euros.

2. Résultat sous contrôle de tiers financeurs

Il est rappelé que la quote-part du résultat relevant du contrôle du tiers financeur est affectée sous réserve d'affectation par les tiers financeurs.

3. Proposition d'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un déficit de 317 553 euros**.**

Nous vous proposons d'approuver l'affectation de ce déficit de **317 553 euros** selon le tableau ci-dessous :

PROPOSITION DE RESOLUTION VOTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE du 24 JUIN 2022
Proposition d'affectation des Résultats 2021

		Désignation	Résultat Comptable		Report à nouveaux Exercices antérieurs	Depenses non opposables	Provision Congés Payés	Résultat Administratif	Affectation Proposée
Gestion propre	1	Association	Déficit	-13 095,13 €				-13 095,13 €	Report à nouveau
	2	ESAT Les Ateliers de l'ETAI	Déficit	-34 817,49 €				-34 817,49 €	Report à nouveau
	3	ESAT Jacques Henry	Déficit	-89 961,80 €				-89 961,80 €	En réserves pour 23 667,62 € En Report à nouveau pour 66294,18 €
	4	Entreprise Adaptée APCO	Déficit	-32 025,34 €	-284 154,10 €			-316 179,44 €	Réserves
Gestion contrôlée	5	Siège (Pôle de Direction)	Déficit	-98 164,25 €			-12 099,36 €	-110 263,61 €	Report à nouveau
	6	ESAT Ateliers ARS	Déficit	-117 302,28 €	676 638,65 €		15 615,30 €	574 951,67 €	Réserve sous réserve d'affectation par le financeur (ARS)
	7	ESAT Jacques Henry ARS	Excédent	122 754,88 €	373 298,01 €		-16 842,36 €	479 210,53 €	Réserve sous réserve d'affectation par le financeur (ARS)
	8	Institut médico-éducatif Suzanne Brunel	Déficit	-181 802,48 €	1 600 853,74 €		3 879,51 €	1 422 930,77 €	Réserve sous réserve d'affectation par le financeur (ARS)
	9	Maison d'Accueil Spécialisée Anne et René Potier	Excédent	124 893,87 €	591 218,48 €		-50 799,10 €	665 313,25 €	Réserve sous réserve d'affectation par le financeur (ARS)
	10	Foyer d'hébergement La Résidence de l'ETAI	Déficit	-4 999,72 €	674 209,52 €		30 568,16 €	699 777,96 €	Report à nouveau sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	11	Foyer d'hébergement Foyer M. et O. Bouissou	Déficit	-262 370,27 €	-441 453,50 €		-32 604,62 €	-736 428,39 €	Report à nouveau sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	12	Foyer d'Accueil Médicalisé Val D'ETAI (hébergement)	Excédent	144 094,07 €	540 855,85 €		9 023,06 €	693 972,98 €	Réserve sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	13	Foyer d'Accueil Médicalisé Val D'ETAI (soins)	Excédent	117 438,46 €				117 438,46 €	Réserve sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	14	Foyer d'Accueil Médicalisé Valette (hébergement)	Excédent	105 924,25 €	89 374,31 €		7 047,89 €	202 346,45 €	Réserve sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	15	Foyer d'Accueil Médicalisé Valette (soins)	Excédent	3 619,51 €				3 619,51 €	Réserve sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	16	Foyer d'Accueil Médicalisé La Maison de l'ETAI (hébergement	Excédent	80 711,37 €	674 209,52 €		-19 926,73 €	734 994,16 €	Réserve sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	17	Foyer d'Accueil Médicalisé La Maison de l'ETAI (soins)	Déficit	-23 073,33 €				-23 073,33 €	Réserve sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	18	Accueil temporaire Le Relais de l'ETAI	Déficit	-108 210,60 €	228 269,30 €		-4 395,41 €	115 663,29 €	Réserve sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	19	Accueil de jour Les Jardins de l'ETAI	Excédent	41 485,32 €	262 558,19 €		8 929,30 €	312 972,81 €	Réserve sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	20	Accueil de jour Les Jardins de Choisy	Déficit	-100 548,47 €	1 455,30 €		2 254,60 €	-96 838,57 €	Report à nouveau sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	21	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale SAVS	Excédent	7 896,69 €	8 038,51 €		-12 146,97 €	3 788,23 €	Report à nouveau sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
		Total	Excédent	-317 552,74 €	4 995 371,78 €	0,00 €	-71 496,73 €	4 606 322,31 €	